

Consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec

MÉMOIRE du



**CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU**

BAS-SAINT-LAURENT

Déposé à la
Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT ...	1
2. VISION DU CRE BSL EN ÉNERGIE.....	2
3. COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION.....	4
3.1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE	5
3.2. POSITION SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES.....	7
3.2.1. <i>LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....</i>	<i>7</i>
3.2.2. <i>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....</i>	<i>8</i>
3.2.3. <i>LE DÉFI DES TRANSPORTS.....</i>	<i>10</i>
3.2.4. <i>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	<i>11</i>
3.2.5. <i>LE LEVIER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (NON SEULEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ).....</i>	<i>11</i>
3.2.6. <i>GÉRER LES HYDROCARBURES.....</i>	<i>14</i>
4. ANNEXES	18
5. LISTE DES RECOMMANDATIONS	19

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est un organisme qui existe dans la région depuis 1976. Il couvrait le territoire de l'Est-du-Québec et en 1996, à l'instar des autres CRE du Québec, il a redéfini ses limites territoriales pour correspondre à la région administrative du Bas-Saint-Laurent, les 8 MRC comprises entre Kamouraska et La Matanie, incluant La Matapédia et Témiscouata.

Les dossiers « historiques » du CRE BSL portaient généralement sur la forêt et le Saint-Laurent, les thématiques les plus représentatives de la région. Au fil des ans, plusieurs autres dossiers ont retenu l'attention de la communauté régionale selon l'actualité et l'avancement des sujets environnementaux comme l'eau, les aires protégées, les matières résiduelles, l'agriculture, etc. En particulier, les thèmes de l'énergie et du climat sont devenus des priorités du CRE BSL ces dernières années. Les développements parfois rapides de plusieurs filières d'énergie (minicentrales, éoliennes, hydrocarbures dans l'estuaire, biomasse, port méthanier, etc.) ont grandement mobilisé les ressources du CRE BSL.

S'ajoutant à cela, certains épisodes d'érosion côtière ont été très marquants pour la région, spécialement en décembre 2010. Les risques côtiers sont reconnus comme un des impacts du réchauffement du climat les plus documentés au Québec. En réponse à une sensibilisation grandissante de la population, des élus ainsi que de ses membres et de ses partenaires, le CRE BSL a intégré davantage d'interventions reliées au climat et à l'énergie fossile dans ses plus récents plans d'action annuels.

Depuis 2010, les CRE se sont engagés dans une démarche régionale de réduction de la dépendance au pétrole. D'entrée de jeu, le CRE BSL a fortement appuyé cette idée, car il lui apparaissait évident que cette initiative collait aux réalités, aux intérêts et aux possibilités d'action des acteurs de sa région. La suite lui a donné raison, le CRE BSL est très fier et satisfait de la participation régionale et de la qualité du plan qui a été déposé au nom de la région au ministre de l'Environnement.

Le RNCREQ et les CRE, des acteurs impliqués en énergie

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, avec diverses consultations telles que le débat public en 1995 ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire. Le RNCREQ intervient à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée Nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.)

Enfin, comme le mentionne le document de consultation en introduction, les CRE et le RNCREQ se sont engagés depuis 2010 dans une importante

campagne de réflexion et de mobilisation dans le secteur grâce aux Rendez-vous de l'énergie, au 1^{er} Forum québécois sur l'Énergie et enfin via la démarche régionale Par notre PROPRE énergie.

2. VISION DU CRE BSL EN ÉNERGIE

Une problématique environnementale majeure

L'énergie est nécessaire, mais elle est aussi étroitement associée aux plus importants problèmes environnementaux de la planète, surtout en matière d'impact sur le réchauffement climatique.

Le recours à des sources d'hydrocarbure non conventionnelles, plus polluantes et coûteuses, la hausse et la variabilité du prix du pétrole, les décisions prises en aménagement du territoire et en transport, la forte dépendance des Québécois à l'automobile,... Tout ceci amène à réclamer un profond changement de cap en matière de mobilité. Spécialement, c'est dans le domaine du transport que le défi sera le plus grand, mais aussi le plus pressant dans l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique.

Dans les choix de développement énergétique que le Québec prendra, il semble évident que le gouvernement doit opter pour les filières d'énergie qui ont le moins d'impacts sur l'environnement. Selon le CRE BSL, il importe également de ne pas prendre ces décisions sous l'angle de la production seulement, sans questionner la consommation globale des Québécois parmi les plus élevées au monde et sans y intégrer des mesures d'efficacité et d'économie d'énergie telle une approche porteuse de développement.

Comme le souligne le RNCREQ, c'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Par conséquent, le CRE BSL endosse entièrement le constat du RNCREQ : « *La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu. [Nous soulignons]* »

La vision générale

La vision du CRE BSL est partagée par tous les CRE et se présente en deux volets.

RECOMMANDATION 1

Élaborer une politique énergétique qui repose sur les deux grandes priorités suivantes :

- l'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire spécialement en matière de transport ;
- la substitution des énergies fossiles et polluantes, surtout le pétrole, par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

Le CRE BSL est d'avis, comme le RNCREQ, que le Québec peut atteindre plus d'autonomie énergétique et même s'enrichir en diminuant drastiquement sa consommation d'énergie. Particulièrement dans les transports, réduisant par le fait même la consommation de pétrole, la pollution, l'émission de gaz à effet de serre (GES), les méfaits sur la santé, l'étalement urbain, etc.

Une cible rassembleuse et adaptée aux régions : la réduction du pétrole

Les CRE se sont investis depuis trois ans dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie sous l'angle de la réduction de notre dépendance au pétrole. Le 19 novembre 2010, la démarche des Rendez-vous de l'énergie a permis de mobiliser près de 80 décideurs et acteurs socio-économiques de tous horizons au Bas-Saint-Laurent dans le cadre d'un forum régional.

Au plan national, un forum tenu à Shawinigan en 2010 a réuni plusieurs représentants de la région, et plus de 150 organisations au Québec ont signé une déclaration d'engagement.

Depuis 2012, la démarche Par notre PROPRE énergie poursuit le travail et a permis la mise en place d'une Table régionale et d'un plan d'action régional sur la réduction de la dépendance au pétrole, en prenant appui sur la réalisation d'un portrait énergétique régional.

Les axes du plan régional Bas-Saint-Laurent visent spécifiquement le transport des personnes et des marchandises et de façon générale, la réduction de la consommation et la substitution des produits pétroliers par des énergies renouvelables locales.

Les CRE ont ciblé l'enjeu du pétrole, car ils estimaient que cette approche était de nature à susciter fortement l'intérêt et la mobilisation des acteurs

régionaux. La mission des CRE, rappelons-le, consiste à intervenir sur les scènes régionales. Et en effet, il est possible en tant que région de s'engager dans des actions concrètes à court et à moyen terme pour réduire cette dépendance et lutter contre le réchauffement.

Une recommandation plus loin propose d'adopter une stratégie nationale de réduction de la consommation de pétrole en prenant appui sur la mobilisation des acteurs régionaux et la mise en œuvre du plan de réduction du pétrole initié par le CRE BSL.

3. COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION

État de la situation

Selon le CRE BSL, cette section du document de consultation est des plus intéressantes, riche en information et sa lecture forte éclairante.

Il est heureux que le document aborde la question de la production d'énergie comme celle de la consommation, sans les dissocier dans la réflexion. Comme mentionné plus tôt, c'est en traitant ces aspects de manière intégrée que cela permettra de faire des choix cohérents aux plans social, environnemental et économique.

Certaines lacunes

Écueils du passé : les comprendre pour mieux corriger le tir

Dans plusieurs domaines concernant l'énergie, le Québec tire de l'arrière, prend des décisions contradictoires, néglige la mise en pratique ou se bute à divers obstacles qui ont freiné l'atteinte des objectifs et des engagements qui ont été pris par le passé... Il convient d'en faire une évaluation rigoureuse et lucide pour en tenir compte dans la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique. C'est le cas du transport routier, de l'aménagement du territoire et de l'efficacité énergétique par exemple.

Transport de l'énergie : train, camion, bateau, pipeline, ligne électrique,...

À l'instar du RNCREQ, le CRE BSL constate que le document de consultation traite peu du transport de l'énergie. Il s'agit d'un sujet de préoccupation pour le CRE BSL et le RNCREQ depuis longtemps et l'actualité récente incite à examiner très sérieusement les avenues qui s'offrent au Québec. Une évaluation adéquate des risques associés au transport de l'énergie s'impose, surtout s'il s'agit de produits pétroliers qui présentent des niveaux de dangerosité et de pollution élevés.

Le transport de l'énergie peut être à l'origine de déversements polluants, d'émanations nocives, d'incendies et d'explosions, de contamination de l'eau

potable, d'épandage de pesticides chimiques, d'impacts négatifs dans la chaîne alimentaire, les bassins versants et le Saint-Laurent. Le CRE BSL est d'avis que le Québec doit se doter d'une politique claire pour gérer les impacts associés au transport de l'énergie.

RECOMMANDATION 2

Élaborer un cadre de gestion sur le transport de l'énergie (train, camion, bateau, pipeline, ligne électrique) pour garantir la sécurité des personnes, réduire les risques sur l'environnement et coordonner les décisions entre les différents paliers gouvernementaux.

En particulier, le CRE BSL s'oppose aux projets d'oléoduc, dont celui d'Énergie Est au Bas-Saint-Laurent, qui transportent du pétrole des sables bitumineux albertains étant donné que son bilan environnemental est l'un des pires de la planète, qu'il est particulièrement corrosif et dangereux à transporter par pipeline et que les déversements, souvent difficiles à détecter, peuvent causer de graves dommages à l'environnement et à la santé.

3.1. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Présentés en page 53 du document de consultation, 6 objectifs pour la future politique sont proposés par le gouvernement. À l'aide de ces objectifs, Québec aspire à une plus grande indépendance énergétique énonce-t-il.

Le CRE BSL endosse les propositions de modification du RNCREQ concernant les objectifs gouvernementaux. Les CRE sont d'avis que pour assurer cette indépendance énergétique, et accroître la sécurité des approvisionnements du même fait, il faut urgemment réduire la consommation d'énergie, recourir à des sources d'énergies vertes, renouvelables et décentralisées et réduire les besoins de mobilité (transport de personnes et des marchandises). Les propositions de modification reprises ci-dessous sont dictées par cette vision.

Toutes ces propositions, et plus directement les objectifs 2 à 6, trouvent un écho particulier dans la région bas-laurentienne.

Objectif 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cible quantitative demandée : Réduire de manière significative les émissions de GES associées à la consommation d'énergie afin d'attendre la cible de réduction de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990.

Objectif 2 : Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et le développement industriel.

Demande pour élargissement de la portée : Utiliser les surplus d'électricité comme levier pour stimuler le développement économique des régions et pour encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports.

Objectif 3 : Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions.

Cible quantitative demandée : Pour 2020, réduire la consommation globale d'énergie des Québécois à 3,75 Tep¹/habitant (soit une réduction de 25%).

Objectif 4 : Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation.

Élargissement de la vision demandée : Accroître l'autonomie et la sécurité énergétique en soutenant l'innovation et en développant les énergies renouvelables décentralisées (éolien, biomasse, hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.).

Objectif 5 : Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois.

Précision demandée : Faire une analyse coûts-bénéfices de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du territoire afin d'évaluer comment elles peuvent contribuer au développement durable du Québec, et si cela est compatible avec l'objectif de réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES.

Objectif 6 : Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.

Spécification demandée : Modifier les règles en matière d'aménagement et d'urbanisme de manière à réduire les besoins de mobilité et la consommation énergétique des bâtiments... et y associer la proposition 4 pour accroître l'autonomie et la sécurité énergétique par le recours aux énergies renouvelables décentralisées.

Le document de consultation poursuit avec l'ajout de trois pistes pour définir les moyens pour atteindre les objectifs. Le CRE BSL cautionne aussi les modifications proposées par le RNCREQ.

¹ Tonnes équivalent pétrole

Piste 1 : Faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec.

Appui sans réserve : Le CRE BSL, à l'unisson avec le RNCREQ, appuie avec force et enthousiasme cette suggestion gouvernementale.

Piste 2 : Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale.

Élargissement de la portée demandée : Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures (et surtout du pétrole), au profit de la consommation d'énergie renouvelable en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale.

Piste 3 : Planifier l'aménagement du territoire en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales.

Précision demandée : Planifier l'aménagement du territoire de manière à garantir des choix de développement (notamment en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales) qui concourent aux objectifs de la politique.

3.2. POSITION SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES

3.2.1. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le réchauffement climatique est sans nul doute le plus grave problème environnemental causé par l'activité humaine. Parce qu'il interpelle toutes les régions, le RNCREQ en a fait une priorité d'action depuis sa création, comme plusieurs autres groupes environnementaux du Québec.

Comme relevé à juste titre dans le document de consultation (page 55), « *il faudra nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre.* »

RECOMMANDATION 3

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à l'énergie de 25% sous le niveau en 1990 d'ici 2020 (cible gouvernementale).

Comme mentionné plus tôt, les CRE se sont engagés dans une démarche régionale visant la réduction de notre dépendance au pétrole et qui a conduit à la mise sur pied d'une table régionale et d'un plan d'action particulièrement solide et étoffé au Bas-Saint-Laurent. En ciblant directement le pétrole et au

vu des résultats dans les régions, les CRE ont démontré qu'il s'agit d'un moyen probant pour susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux.

Cela ne signifie pas que la réduction de la consommation des autres sources d'énergie fossile ne préoccupe pas tout autant les CRE comme le RNCREQ. Il s'agit d'un angle de travail efficace, car le pétrole a un très fort impact dans le bilan énergétique et le total des émissions de GES et qu'il est en mesure d'interpeller concrètement les acteurs régionaux à cause de l'importance du transport.

Le CRE BSL et son regroupement demandent au gouvernement de soutenir les efforts des acteurs régionaux et l'approche initiée par les CRE pour soutenir la mise en œuvre des plans régionaux.

RECOMMANDATION 4

Adopter une stratégie de réduction de la consommation de pétrole, avec une cible précise et un échéancier, et en prenant appui sur la mobilisation des acteurs régionaux et la mise en œuvre du plan régional de réduction du pétrole initié par le CRE BSL.

3.2.2. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique est un autre sujet prioritaire pour le CRE BSL et son regroupement. Si le document de consultation tient des propos enthousiasmants sur le potentiel et la pertinence de l'efficacité énergétique, il manque une analyse systématique des éléments qui freinent le développement de cette filière. Le Québec a relevé lentement au fil des décennies ce défi qui pourtant est fait sur mesure pour lui avec les avantages dont il dispose. Il est très heureux que le document de consultation soit fermement décidé à progresser sur cette voie, mais le CRE BSL souhaite que les raisons des progrès mitigés du passé soient expliquées. En effet, « *Pourquoi, malgré les bénéfices et les politiques antérieures, devons-nous toujours défendre sa place dans le portefeuille énergétique québécois ?* » demande le RNCREQ.

Le RNCREQ comme le CRE BSL saluent la vision et la grande importance accordée à l'efficacité énergétique dans le document de consultation. Quelques commentaires sont ajoutés pour bonifier cette section.

Viser aussi une diminution globale de la consommation d'énergie

Les efforts du Québec doivent viser non seulement l'efficacité énergétique, mais aussi une diminution globale de la consommation d'énergie des Québécois parmi les plus élevées au monde (5 Tep/personne) en réduisant le gaspillage, les habitudes et les industries énergivores, tout en étant plus efficace et compétitif. En ce sens, le CRE BSL rejoint totalement le RNCREQ à

l'effet qu'il « recommande que la future politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d'énergie ». La consommation plus modérée dans plusieurs pays scandinaves peut, encore une fois, inspirer les Québécois.

RECOMMANDATION 5

Réduire la consommation d'énergie des Québécois, parmi les plus élevées au monde, à 3,75 Tep par habitant pour 2020 (soit de 25%), un niveau comparable aux pays scandinaves.

Les énergies fossiles : LA priorité en efficacité énergétique

Les énergies fossiles ne doivent pas seulement être ciblées en particulier (page 58 du document de consultation), elles doivent être la priorité en matière d'efficacité énergétique. Le CRE BSL et le RNCREQ sont d'avis que le Québec peut réaliser « *des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique sans nécessairement produire plus d'énergie renouvelable, mais en réduisant de manière substantielle sa consommation d'hydrocarbure. C'est en limitant significativement les besoins en énergie (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles (particulièrement le pétrole) par des énergies renouvelables, propres et locales que les CRE suggèrent d'y parvenir.*

RECOMMANDATION 6

Faire de la réduction des énergies fossiles la priorité en matière d'efficacité énergétique.

Assurer l'atteinte de résultats probants et sujets de fierté internationale

Pour éviter de reproduire les rendez-vous manqués dans l'histoire de l'efficacité énergétique, il est suggéré d'évaluer lucidement les motifs qui ont ralenti les progrès du Québec en cette matière. Le Québec doit assurer la mise en place des outils de gouvernance et des conditions de réussite pour assurer l'atteinte de résultats probants et devenir un sujet de fierté et un chef de file mondial tel que le Québec aurait dû être depuis la Révolution tranquille!

RECOMMANDATION 7

Appuyer la vision et l'importance accordée à l'efficacité énergétique dans le document de consultation et assurer l'atteinte de résultats probants.

RECOMMANDATION 8

Mettre en œuvre des moyens comparables à la lutte contre le tabagisme ou l'alcool au volant pour devenir un chef de file en matière d'économie et d'efficacité énergétique.

3.2.3. LE DÉFI DES TRANSPORTS

Tous en conviennent, la réduction de la consommation d'énergie, et principalement du pétrole, dans le transport est un défi aussi urgent que colossal. La consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance, tant pour les voitures que pour le transport routier des marchandises.

Plusieurs mesures peuvent être déployées et le mémoire du RNCREQ en présente quelques-unes d'intérêt général.

RECOMMANDATION 9

Relever le défi du transport des personnes par une réglementation et des incitatifs pour favoriser le transport actif et collectif, l'électrification des transports et spécialement des transports collectifs, les véhicules moins énergivores et un mode d'occupation du territoire visant la réduction des déplacements (circuits courts).

Le plan régional de réduction de la dépendance au pétrole du Bas-Saint-Laurent contient plusieurs idées des plus intéressantes pour la région.

RECOMMANDATION 10

Imposer un moratoire sur toutes nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes soient dévolues au transport collectif et actif, sauf dans certains cas où la sécurité publique l'exige.

Le gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures afin que les personnes qui présentent un comportement que l'on cherche à corriger financent les moyens de rendre accessible et efficace les comportements que l'on souhaite promouvoir (transport en commun, véhicules électriques, etc.).

Incontestablement, l'électrification des transports en commun (autobus, trains, monorails, etc.) représente l'avenir en matière de mobilité durable au Québec et le RNCREQ comme le CRE BSL appuient fortement son développement.

L'électricité des véhicules individuels est aussi une avenue porteuse pour le Québec, mais le transport automobile, même électrique, n'est pas sans impact et ne résout pas tous les problèmes associés à ce mode de déplacement (santé, étalement urbain, gestion des batteries, temps et coût du remplacement du parc, congestion routière, coût des infrastructures, etc.). Cette option ne peut que constituer un complément au déploiement de mesures fermes pour bonifier l'offre de transport collectif et actif.

En ce qui concerne le transport des marchandises, les propositions du mémoire du RNCREQ sont inspirées du plan d'action régional du Bas-Saint-Laurent pour réduire le camionnage : tirer le plein potentiel de l'intermodalité, développer les cycles courts (et l'économie locale), former aux pratiques écoénergétiques, recourir à des énergies de substitution (biocarburant par exemple), etc.

RECOMMANDATION 11

Réduire le camionnage des marchandises en développant l'intermodalité, les cycles courts et les énergies de substitution (biocarburant par exemple).

3.2.4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La notion d'énergie n'est pas parvenue encore à jouer un rôle central au cours des divers exercices de planification du territoire : essor de l'étalement urbain, place grandissante de l'automobile, lacunes des transports collectifs, retard des normes de construction, etc.

Un important chantier de réforme dans l'aménagement du territoire doit être mis en place et le mémoire du RNCREQ et un de ses partenaires privilégiés, l'organisme Vivre en Ville, présentent plusieurs recommandations pour renverser une tendance lourde qui favorise actuellement la consommation d'énergie et de carburant.

RECOMMANDATION 12

Intégrer l'énergie comme valeur centrale de l'aménagement du territoire afin de diminuer les déplacements et la consommation des bâtiments : réduction de l'étalement urbain, amélioration du transport actif et collectif, découragement de l'auto solo, mise à jour des normes de construction, etc.

3.2.5. LE LEVIER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (NON SEULEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ)

Dans le document de consultation, cette orientation ne porte que sur l'électricité, mais les CRE considèrent que l'ensemble des énergies

renouvelables peut aussi constituer un levier à mettre en valeur, notamment pour servir de source de chaleur en sus de la production d'électricité.

Le CRE BSL est d'avis, à l'instar de son regroupement, que le document de consultation ne présente pas suffisamment le potentiel de développement de nouvelles filières d'énergie renouvelable et les conditions nécessaires qui doivent être établies en amont : balises, règlements, normes, etc.

Trop souvent, le développement de nouvelles filières s'opère au Québec comme sur le coup d'une urgence, sans planification d'ensemble et sans attendre que les balises et l'encadrement préalable à une décision éclairée soient complètement mis en place.

Plusieurs exemples peuvent être cités : projets de minicentrales sans classification des rivières, parcs éoliens sans prise en compte des impacts cumulatifs (oiseaux, paysages), biomasse forestière ou agricole sans évaluation du potentiel et normes adaptées (sols, habitats), construction de ports méthaniers sans planification sur l'ensemble du fleuve, octroi de droits gaziers sans Loi sur les hydrocarbures, etc.

Ces lacunes concernant l'encadrement ont soulevé plusieurs inquiétudes environnementales, suscité de la colère chez certains citoyens, divisé des communautés rurales, entraîné le déploiement de beaucoup de ressources humaines et financières pour expliquer et informer constamment, participer à des consultations redondantes, corriger les erreurs lorsqu'elles ne sont pas irréversibles, etc.

RECOMMANDATION 13

Favoriser le déploiement de nouvelles filières d'énergie renouvelable conditionnellement à la mise en place d'un cadre de développement harmonieux et durable (éolien, biomasse, solaire, biocarburants, etc.).

Développement de nouvelles filières d'énergie : faire intelligemment les choses

Si elles sont favorisées par le CRE BSL, les filières d'énergie renouvelable ne sont pas dénuées de tout impact sur l'environnement, ceux-ci sont parfois même irréversibles comme la création de réservoirs et le détournement de rivières.

Le développement d'une filière d'énergie doit reposer sur des choix éclairés. Un grand principe général doit guider toutes les décisions : il faut appliquer la bonne énergie à la bonne place. Plusieurs facteurs environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie de la filière sont à prendre en considération, notamment les impacts sur les émissions de GES (sur l'ensemble du cycle de vie), la pollution (eau, air, sol), l'épuisement des ressources (source non renouvelable), la proximité (moins de transport).

En outre, on doit s'assurer que le développement des nouvelles filières ne se fasse pas au détriment des efforts en efficacité énergétique et qu'il soit réalisé de façon prioritaire pour le remplacement des énergies fossiles. Le développement socioéconomique des régions (cycles courts) et les conditions d'acceptabilité sociale par le milieu sont également des considérations importantes selon le CRE BSL.

RECOMMANDATION 14

Assurer que les développements en énergie renouvelable ne nuisent pas aux efforts d'efficacité énergétique et opter pour des filières qui favorisent :

- les plus faibles impacts sur l'environnement ;
- le remplacement des énergies fossiles ;
- le cycle court (proximité des approvisionnements) ;
- le développement économique régional et l'autonomie énergétique.

L'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse forestière, les biocarburants, le biométhane (valorisation des résidus organiques), et l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie particulièrement intéressantes pour répondre à ces conditions.

Un marché pour l'énergie renouvelable et des leviers pour les régions

Le Québec doit tirer profit des avantages énergétiques cités plus haut. Il est invité à structurer une politique visionnaire de développement industriel et de vitalisation des régions. La province peut se démarquer dans le développement énergétique durable et l'économie verte. Elle pourrait par exemple réduire sa dépendance aux produits pétroliers, électrifier les transports et valoriser la faible empreinte en carbone des produits québécois.

RECOMMANDATION 15

Faire de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre, renouvelable et décentralisée, deux piliers du développement économique des régions.

RECOMMANDATION 16

Utiliser les surplus actuels d'électricité pour stimuler le développement des régions vers une économie verte (innovation industrielle, efficacité énergétique, électrification des transports, etc.).

L'électricité québécoise se vend à des tarifs parmi les plus bas au monde, ce qui nuit à une prise de conscience de sa valeur, à une consommation responsable, aux économies d'énergie, à la réduction du gaspillage et au

déploiement de nouvelles filières propres. Un juste prix pour l'électricité... pour en apprécier la juste valeur.

Le CRE BSL et le regroupement des CRE suggèrent par ailleurs l'augmentation des tarifs d'électricité pour mieux correspondre à leur valeur réelle, associée à des mesures d'accompagnement, de soutien spécifique pour les citoyens à faibles revenus et tout en fixant un seuil minimal de consommation (tenant compte des familles par exemple).

Les taxes sur le carbone concourront également à refléter la valeur réelle de l'électricité obtenue à partir de sources renouvelables.

Enfin, le Québec peut élaborer des ententes de partenariat avec les États voisins pour augmenter l'exportation d'électricité qui, contrairement au marché « spot », nous permettrait de garantir que l'électricité exportée sert effectivement à remplacer des sources d'énergie fossile et plus polluantes.

RECOMMANDATION 17

Développer un marché pour l'énergie verte (aux États-Unis notamment) qui valorise la faible empreinte en carbone des produits québécois et la réduction de la dépendance aux produits pétroliers.

3.2.6. GÉRER LES HYDROCARBURES

Comme mentionnée plus tôt, la consommation des hydrocarbures, et particulièrement du pétrole, préoccupe au plus haut point le CRE BSL et son regroupement. Ils estiment qu'il n'y a pas de bon choix sinon que de concentrer un maximum d'efforts sur la réduction de leur consommation. Comme le mentionne le RNCREQ, « *c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.* »

Le choix de la source d'approvisionnement « la moins dommageable » est une question hautement problématique. Le pétrole consommé au Québec est importé principalement d'outre-mer (Algérie, Europe du Nord) et le gaz naturel provient de l'Ouest canadien et probablement aussi des États-Unis (gaz conventionnel ou de schiste). Certaines inquiétudes sont liées également aux impacts et aux risques associés aux modes de transport des énergies fossiles. Force est de constater que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses, plus polluantes et plus risquées. Il est de plus en plus question d'approvisionner le Québec à partir de sources extérieures non conventionnelles et plus nocives (sables bitumineux canadiens, gaz et pétrole de schiste des États-Unis)... Les hydrocarbures pouvant être tirés du territoire québécois quant à eux, par puit conventionnel ou par

fracturation, sont localisés dans la vallée du Saint-Laurent et en milieu côtier ou extracôtier.

De vifs débats ont lieu depuis quelque temps au Québec sur les possibilités d'utiliser le pétrole des sables bitumineux albertains ou tiré de son territoire en milieu côtier ou extracôtier. L'exploitation des gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent et l'augmentation de la part de gaz et de pétrole non conventionnels obtenus par fracturation, de source canadienne ou américaine, sont aussi très controversés.

Quelle est la source d'hydrocarbures « la moins dommageable » est donc une question décisive qui doit être posée lucidement et en connaissance de cause.

Certaines options sont rejetées d'emblée par le CRE BSL (pétrole en milieu marin, pétrole des sables bitumineux, fracturation en milieu habité). Il demande avec son regroupement que le gouvernement du Québec procède à une analyse comparative des différentes filières d'énergie fossile pour donner l'heure juste. Cette analyse doit tenir compte des coûts et des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie. Le gouvernement doit aussi justifier l'impact de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation d'hydrocarbures et surtout du pétrole.

Le gouvernement doit donc étayer et documenter les décisions à prendre relativement à la consommation et l'approvisionnement en hydrocarbures et rendre public ces informations.

RECOMMANDATION 18

Garantir que les approvisionnements en pétrole et en gaz proviennent de sources les moins dommageables en diffusant une étude comparative des sources d'approvisionnements tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques, de l'effet sur la lutte au réchauffement climatique et sur la consommation de pétrole.

En ce qui concerne le pétrole provenant des sables bitumineux albertains, le CRE BSL s'oppose à toute action visant le développement, l'approvisionnement ou le transport en territoire québécois du pétrole extrait de ces gisements.

RECOMMANDATION 19

Ne pas autoriser en territoire québécois l'approvisionnement ou la circulation de pétrole des sables bitumineux de l'Alberta considéré comme l'un des plus polluants, énergivores et émetteurs de GES au monde et comme particulièrement corrosif et dangereux à transporter par pipeline (projet Oléoduc Énergie Est par exemple).

Le gaz naturel

Il convient d'appliquer au gaz naturel le concept de « la bonne énergie à la bonne place ». Son utilisation pour remplacer les produits pétroliers dans les secteurs industriels et le transport des marchandises (camion, bateau, train, etc.) pourrait diminuer de façon sensible les émissions de GES. Toutefois, il faut soutenir les travaux sur l'électrification des transports et prendre en considération que le recours grandissant à des gisements de gaz non conventionnels (schiste) diminue notablement les gains environnementaux escomptés par cette substitution. L'exploitation des gaz de schistes présente des risques très importants pour l'environnement (l'eau en particulier), entraîne une augmentation notable des GES et génère des problèmes aigus de cohabitation.

RECOMMANDATION 20

Le Québec doit recourir aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel ou sinon, opter pour les sources les plus propres (conventionnel), renouvelables (biogaz) et en remplacement des produits pétroliers.

Le CRE BSL recommande plus bas de mettre fin au développement des filières gazières et pétrolières au Québec (schiste ou conventionnel) tant que le gouvernement n'aura pas répondu à plusieurs demandes sur la réduction des hydrocarbures et des GES, l'évaluation complète des impacts, l'analyse de solutions de rechange, une Loi sur les hydrocarbures, etc.

Exploitation du pétrole québécois

Le gouvernement québécois semble favoriser le développement de cette ressource et la question de la justification de tels projets soulève aussi des débats animés et des préoccupations très grandes pour l'environnement et la population.

Le potentiel côtier à proximité de la région (Gaspésie, Anticosti) serait de type non conventionnel (pétrole de schiste), ce qui implique des activités de fracturation. Il y a tout lieu de croire que ce type d'extraction s'apparente à l'exploitation des gaz de schiste et que les technologies pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement et des communautés n'existent pas encore.

Le CRE BSL et son regroupement s'opposent au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas rempli plusieurs conditions fermes et pris des engagements solides tels que demandés dans la proposition ci-dessous.

RECOMMANDATION 21

Mettre fin au développement des ressources gazières et pétrolières au Québec (schiste ou conventionnel) tant que le gouvernement n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse de réduction de la consommation de pétrole ;
- mené une évaluation complète des impacts sur l'ensemble du cycle de vie ;
- effectué une comparaison avec d'autres scénarios (options de rechange) qui répondraient aux mêmes besoins ;
- précisé comment cela est compatible avec la réduction des GES et des hydrocarbures ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements ;
- adopté un cadre législatif approprié dont une Loi sur les hydrocarbures.

Dans le cas du pétrole extracôtier (golfe du Saint-Laurent), le CRE BSL s'oppose à l'exploitation de tout pétrole dans cet écosystème complexe, fragile et comprenant une biodiversité exceptionnelle, plusieurs corridors migratoires et nombre d'espèces au statut précaire. Ce milieu est également très fréquenté par plusieurs usagers en matière de navigation, de pêche, de tourisme, de plaisance, de conservation, d'éducation, de recherche, etc. Le CRE BSL est intervenu activement sur les projets d'exploitation dans la zone de la première évaluation environnementale stratégique (EES1) et selon le rapport préliminaire de cette évaluation, « *le gouvernement du Québec a pris la décision de ne pas permettre d'activité d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. En effet, l'étude démontre qu'il s'agit d'un milieu complexe et fragile peu propice à la tenue d'activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière* ».

Pour le CRE BSL, les conclusions récentes du rapport de l'EES2 renforcent sa position. La partie du golfe Saint-Laurent comprise dans le territoire du Québec n'est pas propice à l'exploitation des hydrocarbures et ce, pour les mêmes raisons qui ont été évoquées pour la zone 1. Considérant la proximité des côtes et des communautés, la nature « liquide » du milieu, la migration des espèces,... tout accident ou événement aura tout autant des impacts potentiellement catastrophiques en amont sur la biodiversité et les usages que dans le cas l'estuaire du Saint-Laurent.

RECOMMANDATION 22

Cesser tout développement du pétrole extracôtier (golfe du Saint-Laurent) en raison des conséquences majeures qui peuvent affecter cet écosystème exceptionnel et fragile ainsi que ses nombreux usagers (navigation, pêche, tourisme, etc.).

4. ANNEXES

- I. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2013). **Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020**. Par notre PROPRES énergie.

- II. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2013). **Démarche d'élaboration du plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020**. Par notre PROPRES énergie.

- III. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2013). **Diagnostic énergétique régional**. Par notre PROPRES énergie.

- IV. Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (2013). **Mémoire déposé par le RNCREQ dans le cadre de la commission sur les enjeux énergétiques du Québec.** (à venir)

5. LISTE DES RECOMMANDATIONS

VISION DU CRE EN ÉNERGIE

RECOMMANDATION 1

Élaborer une politique énergétique qui repose sur les deux grandes priorités suivantes :

- l'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire spécialement en matière de transport ;
- la substitution des énergies fossiles et polluantes, surtout le pétrole, par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION

RECOMMANDATION 2

Élaborer un cadre de gestion sur le transport de l'énergie (train, camion, bateau, pipeline, ligne électrique) pour garantir la sécurité des personnes, réduire les risques sur l'environnement et coordonner les décisions entre les différents paliers gouvernementaux.

POSITION SUR LES ORIENTATIONS PROPOSÉES

1. Lutte contre les changements climatiques

RECOMMANDATION 3

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à l'énergie de 25% sous le niveau de 1990 d'ici 2020 (cible gouvernementale).

RECOMMANDATION 4

Adopter une stratégie de réduction de la consommation de pétrole, avec une cible précise et un échéancier, et en prenant appui sur la mobilisation des acteurs régionaux et la mise en œuvre du plan régional de réduction du pétrole initié par le CRE BSL.

2. Efficacité énergétique

RECOMMANDATION 5

Réduire la consommation d'énergie des Québécois, parmi les plus élevées au monde, à 3,75 Tep par habitant pour 2020 (soit de 25%), un niveau comparable aux pays scandinaves.

RECOMMANDATION 6

Faire de la réduction des énergies fossiles la priorité en matière d'efficacité énergétique.

RECOMMANDATION 7

Appuyer la vision et l'importance accordée à l'efficacité énergétique dans le document de consultation et assurer l'atteinte de résultats probants.

RECOMMANDATION 8

Mettre en œuvre des moyens comparables à la lutte contre le tabagisme ou l'alcool au volant pour devenir un chef de file en matière d'économie et d'efficacité énergétique.

3. Le défi des transports

RECOMMANDATION 9

Relever le défi du transport des personnes par une réglementation et des incitatifs pour favoriser le transport actif et collectif, l'électrification des transports et spécialement des transports collectifs, les véhicules moins énergivores et un mode d'occupation du territoire visant la réduction des déplacements (circuits courts).

RECOMMANDATION 10

Imposer un moratoire sur toutes nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes soient dévolues au transport collectif et actif, sauf dans certains cas où la sécurité publique l'exige.

RECOMMANDATION 11

Réduire le camionnage des marchandises en développant l'intermodalité, les cycles courts et les énergies de substitution (biocarburant par exemple).

4. Aménagement du territoire

RECOMMANDATION 12

Intégrer l'énergie comme valeur centrale de l'aménagement du territoire afin de diminuer les déplacements et la consommation des bâtiments : réduction de l'étalement urbain, amélioration du transport actif et collectif, découragement de l'auto solo, mise à jour de normes de construction, etc.

5. Le levier des énergies renouvelables (non seulement de l'électricité)

RECOMMANDATION 13

Favoriser le déploiement de nouvelles filières d'énergie renouvelable conditionnellement à la mise en place d'un cadre de développement harmonieux et durable (éolien, biomasse, solaire, biocarburants, etc.).

RECOMMANDATION 14

Assurer que les développements en énergie renouvelable ne nuisent pas aux efforts d'efficacité énergétique et opter pour des filières qui favorisent :

- les plus faibles impacts sur l'environnement ;
- le remplacement des énergies fossiles ;
- le cycle court (proximité des approvisionnements) ;
- le développement économique régional et l'autonomie énergétique.

RECOMMANDATION 15

Faire de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre, renouvelable et décentralisée, deux piliers du développement économique des régions.

RECOMMANDATION 16

Utiliser les surplus actuels d'électricité pour stimuler le développement des régions vers une économie verte (innovation industrielle, efficacité énergétique, électrification des transports, etc.).

RECOMMANDATION 17

Développer un marché pour l'énergie verte (aux États-Unis notamment) qui valorise la faible empreinte en carbone des produits québécois et la réduction de la dépendance aux produits pétroliers.

6. Gérer les hydrocarbures**RECOMMANDATION 18**

Garantir que les approvisionnements en pétrole et en gaz proviennent de sources les moins dommageables en diffusant une étude comparative des sources d'approvisionnements tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques, de l'effet sur la lutte au réchauffement climatique et sur la consommation de pétrole.

RECOMMANDATION 19

Ne pas autoriser en territoire québécois l'approvisionnement ou la circulation de pétrole des sables bitumineux de l'Alberta considéré comme l'un des plus polluants, énergivores et émetteurs de GES au monde et comme particulièrement corrosif et dangereux à transporter par pipeline (projet Oléoduc Énergie Est par exemple).

RECOMMANDATION 20

Le Québec doit recourir aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel ou sinon, opter pour les sources les plus propres (conventionnel), renouvelables (biogaz) et en remplacement des produits pétroliers.

RECOMMANDATION 21

Mettre fin au développement des ressources gazières et pétrolières au Québec (schiste ou conventionnel) tant que le gouvernement n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse de réduction de la consommation de pétrole ;
- mené une évaluation complète des impacts sur l'ensemble du cycle de vie ;
- effectué une comparaison avec d'autres scénarios (options de recharge) qui répondraient aux mêmes besoins
- précisé comment cela est compatible avec la réduction des GES et des hydrocarbures ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements ;
- adopté un cadre législatif approprié dont une Loi sur les hydrocarbures.

RECOMMANDATION 22

Cesser tout développement du pétrole extracôtier (golfe du Saint-Laurent) en raison des conséquences majeures qui peuvent affecter cet écosystème exceptionnel et fragile ainsi que ses nombreux usagers (navigation, pêche, tourisme, etc.).